



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous



L'association Recycl'Roch recherche un(e) volontaire en **service civique** à partir d'**octobre 2025**

En quelques mots...

L'association Recycl'Roch œuvre quotidiennement pour valoriser le réemploi et encourager la réduction du gaspillage et des déchets, à travers son activité liée à une recyclerie.

La mission du volontaire répond à des valeurs de développement durable et de solidarité.

Votre mission de Service Civique :

Objectifs

L'association Recycl'Roch œuvre quotidiennement pour valoriser et encourager l'Économie Sociale et Solidaire.

La mission du volontaire répond à des valeurs de développement durable et de solidarité : donner une seconde vie à nos objets et sensibiliser le public au réemploi à travers différentes actions sur le territoire (SMICTOM, Fête de la Récup, Fête de la Nature, Défilé de mode de seconde main, atelier couture...)

Actions

Le volontaire participera à :

- Accueillir le public et présenter le lieu et son fonctionnement
- Participer au fonctionnement du quotidien et pendant les heures d'ouverture au public, à raison de 3 jours/semaine, de la Recyclerie (gestion des dons, tri des objets, mise en rayon)
- Participer à la sensibilisation des publics (ateliers, permanence déchetterie en partenariat avec la SMICTOM)
- Participer à l'organisation de projets solidaires, écologiques et culturels dans le tiers lieu basé sur le réemploi.
- Participer au réseau partenarial du territoire

L'organisme d'accueil, informations pratiques :

RECYCL'ROCH

1 Residence Gandin – Saint-Etienne-en-Coglès 35460 Maen Roch

Contact

Laurie CHEMIN

Animatrice Recyclerie

recyclroch@gmail.com

06.85.43.88.26

En pratique :

- 1 volontaire recherché
- 24h à 30h par semaine
- Public(s) bénéficiaire(s) : Tous publics
- Actions clés : Prévention, Sensibilisation, Animation, Valorisation
- Durée : 8 mois
- Date de début : début octobre 2025

1 expérience unique

de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme

620€ d'indemnisation

dont 504,98 € pris en charge par l'État et 114,85 € par l'organisme d'accueil